

## Divulcation des transferts d'immeubles non inscrits au Registre foncier

Numéro de matricule de la propriété : \_\_\_\_\_

Identification du cédant	
Vendeur(s)	
Nom	Prénom
Nom	Prénom
Adresse de résidence principale	

Identification du cessionnaire	
Acheteurs(s)	
Nom	Prénom
Nom	Prénom
Adresse de résidence principale	
Adresse de correspondance (si différente)	

Identification de la propriété et autres renseignements relatifs au transfert	
Personne physique	
Date du transfert	
Adresse de l'immeuble visé	
Professionnel concerné dans le transfert de l'immeuble	
Nom et adresse	

Autres informations – article 9 – Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	
Montant de la contrepartie (prix de vente) pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire	Montant du droit de mutation (à l'usage de la Municipalité d'Upton)
Montant constituant la base d'imposition du droit de mutation selon le cédant et le cessionnaire	
Portion de la base d'imposition du droit de mutation visée au 3 <sup>e</sup> alinéa de l'article 4 (s'il y a lieu)	
N <sup>o</sup> de l'article en vertu duquel le cessionnaire est exonéré du droit de mutation (s'il y a lieu)	

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Transmettre par courriel avec copie de l'acte à [comptabilite@upton.ca](mailto:comptabilite@upton.ca) ou par la poste au 810, rue Lanoie, Upton, Québec J0H 2E0

L'avis de divulgation doit être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble. Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la municipalité au ministre du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.